

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2011

ÉQUILIBRE DES FINANCES PUBLIQUES (Deuxième lecture) - (n° 3539)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Warsmann, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 9

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime le renvoi à une loi organique, introduit au Sénat, destiné à prévoir les conséquences d'une non-conformité d'une loi financière à la loi-cadre d'équilibre des finances publiques. Ces conséquences pourront être tirées sur le fondement des actuels articles 47 et 47-1 et du nouvel alinéa relatif aux lois-cadres introduit à l'article 34 de la Constitution.